

A-THERM
Société par Actions Simplifiée
Capital de 10.000 Euros
Siège social : SOULTZ HAUT RHIN (68360)
7, rue de L'industrie
R.C.S. COLMAR 839 016 730

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 24 JUIN 2025

Le vingt quatre Juin 2025 à 14h00, les associés se sont réunis au siège social, 7 Rue de l'Industrie 68360 SOULTZ, en assemblée générale extraordinaire.

Total des actions des associés présents : 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de la cession d'actions.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - AGREMENT D'ASSOCIE

L'assemblée générale, décide d'autoriser la cession des actions envisagée par **Monsieur CHOMIK Stephan à Monsieur SPADARO Joseph pour 535 Actions soit la totalité des actions détenues par Monsieur CHOMIK Stephan.**

L'assemblée générale, décide également d'autoriser la cession des actions envisagée par **Monsieur GSEGNER Bernard à Monsieur SPADARO Joseph pour 465 Actions soit la totalité des actions détenues par GSEGNER Bernard.**

Sc.

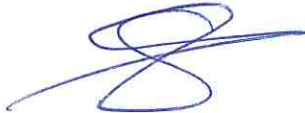
85

Désormais, le capital social est fixé à 10 000 euros, réparti comme suit :

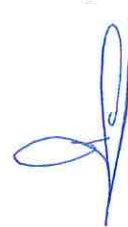
Monsieur SPADARO Joseph détient désormais la totalité des actions de la société soit 1 000 Actions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Joseph SPADARO

A stylized signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Stéphane CHOMIK

A stylized signature in blue ink, featuring a vertical line with a loop on the left and a small circle at the bottom.

Monsieur Bernard GSEGNER